

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-neuf avril deux mille quatorze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23/04/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre ESTRADE, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Arlette DEMAR, Gérard BEAUBIER, Sylvie ALAMARGOT, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Roland MALAGUISE, Dominique MARQUET, Sébastien MOREAU, Monique BLONDEL, Estelle DELMOND, Alexandre MAZIN, Michel PARVY, Christine RIFFAUD, Jean-Claude DECOUT, Claudine LAFOREST, Camille DUDOGNON, Michelle MONDIT.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (a donné procuration à Alexandre MAZIN), Catherine CELESTIN (a donné procuration à Jean-Pierre ESTRADE), Paul DUCHEZ (a donné procuration à Josiane ROUCHUT), Bernard DUMONT (a donné procuration à Gérard BEAUBIER), Alain FAUCHER (a donné procuration à Jean-Claude LEBLOIS), Alain GONZALES (a donné procuration à Sylvette CHADELAUD), Xavier NOUHAUD (a donné procuration à Roger CLEDAT).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2014-085 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'INTERCOMMUNALITE AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DE LA CITE SCOLAIRE

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT,
Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu le décret 2005-1145 du 9 septembre 2005, modifiant le décret 85-924 du 30 août 1985, relatif aux Etablissements Publics Locaux d'Enseignements.

Monsieur le Président rappelle que le décret 2005-1145 du 9 septembre 2005, modifiant le décret 85-924 du 30 août 1985, relatif aux établissements publics locaux d'enseignements, impose que l'intercommunalité soit représentée par un membre dans le conseil d'administration du collège et un membre pour le conseil d'administration du lycée.

Monsieur le Président propose d'élire comme représentants de la Communauté de Communes de Noblat pour le lycée, Pierre LANGLADE et pour le collège, Josiane ROUCHUT.

La proposition de Monsieur le Président de procéder à une élection à main levée, est acceptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 33 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Elit comme membres pour représenter le conseil communautaire :

- ✓ au sein du conseil d'administration du collège Josiane ROUCHUT
- ✓ au sein du conseil d'administration du lycée : Pierre LANGLADE

Fait et délibéré à St Léonard de Noblat, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

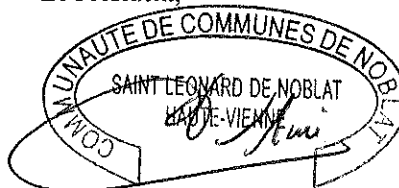
Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Acte à classer

2014-085

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2014-04-30T17-39-55.03 (MI81669619)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20140429-2014-085-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'INTERCOMMUNALITE AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DE LA CITE SCOLAIRE

Date de décision : 29/04/2014



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants

Acte : [2014-085 représentant cité scol.PDF](#)

Préparé	Date 30/04/14 à 17:39	Par LEBLOIS Jean-Claude
Transmis	Date 30/04/14 à 17:39	Par LEBLOIS Jean-Claude
Accusé de réception	Date 30/04/14 à 17:43	